

Gland ne fait pas recours contre les requérants

La ville avait jusqu'à la mi-mai pour s'opposer à la venue de migrants dans un abri PCi sous une école

Malgré une pétition munie de 1282 signatures demandant aux autorités glandoises de refuser l'ouverture d'un centre pour requérants d'asile, la Municipalité de Gland a décidé de ne pas s'y opposer. L'abri PCi de l'Ecole des Perretts étant réquisitionné par le canton, la ville avait la possibilité de faire recours. Un droit qu'aucune commune n'a jamais utilisé.

«Nous comprenons les inquiétudes de la population, mais nous avons obtenu toutes les garanties nécessaires, notamment en matière de sécurité», explique le syndic, Gérald Cretegy. Il rappelle que le district de Nyon présente un déficit en matière de places d'accueil. «Nous n'avons aucune raison de ne pas assumer notre rôle», relève le syndic. Ce dernier précise que Gland a déjà

accueilli des requérants en 2003 et en 2004. «Cela s'était bien passé.»

La ville reste consciente que la solution de l'abri ne peut être que provisoire et surtout que sa situation, sous une école, n'est pas idéale. «Nous cherchons activement un terrain sur le territoire glandois pour installer un centre», précise le syndic. La ville étudie en outre un moyen d'occuper les migrants qui seront, dans un premier temps, dirigés vers les structures d'accueil de jour de Nyon.

Vu l'émoi qu'a suscité l'annonce de la venue d'une cinquantaine de requérants dès le 30 mai, une soirée d'information à la population a été fixée lundi prochain. Municipalité, EVAM gendarmerie et Conseil d'Etat seront représentés pour expliquer la situation et répondre aux questions. **M.JOT.**

La soirée d'information aura lieu lundi à 20 h 30 au centre de Montolly. Et non à 20 h comme annoncé dans un premier temps